

# LA GAZETTE DU RELAIS

Les permanences du Relais  
sont organisées comme suit

À Volgelsheim 16 rue de Neuf-Brisach  
Les lundis de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

À Fessenheim 2 rue du Rhin  
Les jeudis de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

L'équipe du Relais est joignable  
du lundi au vendredi :  
03 89 72 27 77  
[relais.pe@alsacerhinbrisach.fr](mailto:relais.pe@alsacerhinbrisach.fr)

## SOMMAIRE

 ZOOM SUR LA ...

 IDEE ACTIVITE

 DU CÔTE DU RELAIS

 ACTU METIER

## Bienvenue aux nouvelles assistantes maternelles !

Mme ADAM Angélique à Roggenhouse  
Mme CIAMMARUGHI Clara à Neuf-Brisach  
Mme CLAIRANT Carole à Rustenhart

# ZOOM SUR LA...

5<sup>e</sup> JOURNÉE  
DÉPARTEMENTALE  
★ DES ASSISTANTS  
MATERNELS ★



A cette occasion, nous vous proposons de vous faire découvrir un des ateliers proposé lors de cette journée, activité en plein air à reproduire chez vous :



## LA NATURE COMME INSTRUMENT DE MUSIQUE



**Public :** jeunes enfants (0-6 ans)

- Animation à reproduire pour et avec de jeunes enfants.
- Nombre d'enfants à adapter en fonction du niveau de difficulté du bricolage :
  - Prévoir 1 adulte pour 2 enfants de moins de 3 ans
  - Prévoir 1 adulte pour 4 enfants de moins de 6 ans
  - Prévoir 1 adulte pour 6 enfants de plus de 6 ans

**Les objectifs de l'activité :**

- Transmettre l'envie d'explorer la nature.
- Produire des sons avec des éléments naturels.
- Fabriquer son instrument de musique (adapté à son âge).

**Les modalités :**

- Lieu : en extérieur
- Durée : 1 heure
- Fréquence : quand on veut

**Les moyens :**

- Logistique : être en extérieur
- Humain : 1 adulte
- Matériel : petits outils de loisirs créatifs (colle liquide, cure-dents, ciseaux, ficelle...) et outils de bricolage (sécateur, couteau à bout rond, mini scie, clous...)
- Financier : achat du petit matériel à acheter

# LE DÉROULÉ

- Nous disposons tous de 3 outils : nos oreilles, nos yeux, nos mains.
- Lors d'une promenade avec les enfants, les inviter à toucher à tout, à prendre en main les éléments, à essayer de produire des sons avec en les frottant, tapant...

Par exemple :

- Les branches d'un tas de bois, taper dessus avec l'une d'elles
- Agiter les branches de feuilles
- Frotter les bouts de bois le long d'une barrière
- Piétiner dans la boue
- Cogner entre eux des galets plats / des morceaux de briques
- Des petits graviers fins ou des graines : peuvent servir pour fabriquer des maracas
- Piétiner les tas de feuilles au pied des arbres
- Frotter entre eux/elles des chardons secs / des pommes de pin sèches

Siffler avec la cupule d'un gland de chêne



Mettre la cupule entre son index et son majeur, au plus prêt de la paume de la main



Replier la main en fermant le poing, souffler et... beaucoup s'entraîner!

## 2. Collecte de matériaux

Repérer et collecter les matériaux nécessaires à la construction des instruments

- Prévoir des petites boites pour ramasser les « éléments trésors » des enfants

**La règle est : « Je ne prends que s'il y en a suffisamment pour la nature »**

# IDÉE ACTIVITÉ

## 3. Fabrication des instruments

Flute de pan en bambou  
Baguettes de tambour en marron  
Bâton de pluie en carton  
Carillon en bambous...



**"Gratte-gratte"** : entailler à la lime un bâton ou un bambou. Se servir d'un petit bâton pour frotter dessus et produire le son.



**Maracas en marrons**: Entailler un marron, le vider, le remplir de petits cailloux, recoller le morceau entaillé.



Petites branches assemblées style **"Tambour de singe"**, à rouler entre ses mains.

# DU CÔTÉ DU RELAIS

Médiation animale  
intergénérationnelle

Les Girandières, Volgelsheim



Spectacle "Nounous" à  
l'occasion des 20 ans du RPE

Art' Rhéna, Vogelgrûn



Transvasement de semoule

Rustenhart



## Bricolages d'hiver et de Noël

Munchhouse et Algolsheim

## Instant sonore "De l'automne à l'hiver"

Hirtzfelden



## Atelier partagé avec les enfants du multi-accueil "Bricolage et histoires d'automne"

Volgelsheim

# ACTU MÉTIER

**Contribution Santé au Travail : ce qui change à partir de 2025**  
Dès le 1er janvier 2025, une nouvelle cotisation sociale intitulée  
« Contribution Santé au Travail » (CST) entre en vigueur.

## De quoi s'agit-il ?

Ce dispositif permet de financer les services essentiels liés à la prévention et la santé au travail pour les salariés du secteur.

Cette contribution s'applique aux salaires déclarés auprès de l'Urssaf pour tous les particuliers employeurs relevant de la Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Elle est calculée selon les éléments suivants :

Taux appliqué : 2,7 % du salaire brut ;  
Plafond : 5 € par bulletin de salaire.

## Quels sont les objectifs ?

Les fonds collectés sont alloués à l'Association Paritaire Nationale Interbranche (APNI), qui a pour mission d'assurer l'effectivité des droits des salariés à domicile.

L'APNI se concentre sur plusieurs domaines essentiels, notamment :

- La protection sociale complémentaire : Garantir des couvertures adaptées aux besoins des travailleurs du secteur ;
- La formation professionnelle : Promouvoir la montée en compétences des salariés ;
- La santé au travail et la prévention des risques professionnels : Mettre en place des mesures pour garantir un environnement de travail sûr et sain.

## Pourquoi cette contribution est-elle importante ?

En mutualisant les efforts et les financements, cette initiative apporte une meilleure sécurité pour les salariés et simplifie la gestion des employeurs.

À travers cette démarche, l'APNI agit pour :

- Un environnement de travail plus sûr et sain ;
- Une reconnaissance des droits des travailleurs du secteur ;
- Une amélioration continue des conditions de travail et de vie.

Cette initiative représente un pas significatif vers une meilleure protection des salariés à domicile, des gardes d'enfants à domicile des assistants maternels, en garantissant des conditions de travail plus sûres et en améliorant leur qualité de vie.

Source Pajemploi Urssaf 02/2025 - Informations complémentaires à venir prochainement

Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach  
16 rue de Neuf-Brisach 68600 VOLGELSHEIM  
Tél. : 03 89 72 56 49 - Fax : 03 89 72 95 30  
Site internet : [www.alsacerhinbrisach.fr](http://www.alsacerhinbrisach.fr)  
Directeur de la publication : Christine SCHWARTZ,  
Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance  
Rédaction : Mélissa BURDLOFF, Laurence CROVISIER, Katia SCOURZIC

